

Politique

« Tous pourris » ou une démocratie à réinventer ?

Quand les électeurs sont désenchantés, ce sont les populistes qui ont le vent en poupe... Faut-il se contenter de blâmer les hommes et femmes politiques (« tous pourris », « incapables ») ou tenter de rajeunir la vieille dame Démocratie ?

Avec le soutien de la

Que signifient la victoire de Trump, du *Brexit* et la montée de l'extrême droite un peu partout ? Pourquoi les populations semblent-elles si loin de leurs responsables politiques quand ils parlent d'austérité ou de compétitivité ? Comment se fait-il que les gouvernements nous paraissent aussi indifférents à progression de la pauvreté et à la tragédie écologique qui est en train détruire ce monde ? Quand les électeurs sont désenchantés, ce sont les populistes qui ont le vent en poupe... Mais, fondamentalement, nos responsables politiques sont-ils tous incapables, voire tous pourris ? Ou **serait-ce plutôt nos institutions politiques qui sont dépassées ?**

Élections et frustration...

Lors de ces dernières élections présidentielles américaines, près d'un Américain en âge de voter sur deux ne s'est pas rendu aux urnes (54,2% de votants)¹. Première constatation : **la grande gagnante, c'est l'abstention**... une fois de plus dans un pays où le vote n'est pas obligatoire, devrait-on dire ! Pire : avec le système des grands électeurs, le candidat qui obtient le plus de votes populaires n'est pas forcément celui qui remporte l'élection, puisqu'il suffit de 51% des votes d'un État pour emporter tous les grands électeurs de cet État. On dit souvent que les États-Unis doivent ce système à leurs pères fondateurs, partagés entre l'élection directe du Président par la population et son élection indirecte par le Parlement. En fait, ce scrutin à deux degrés aurait surtout été imaginé pour permettre aux États (fédérés) de conserver un rôle important dans la désignation du Président².

Quoi qu'il en soit, ce système mixte, qui date de la fin du XVIII^e siècle, a de quoi frustrer les Américains d'aujourd'hui : Hillary Clinton aurait obtenu plus de 2 350 000 voix de plus que Donald Trump³. On connaît les règles du jeu, elles sont les mêmes pour tous les candidats et on doit accepter le résultat, nous dit-on. Mais faut-il alors s'étonner que, dans ce scrutin où une personne n'égale pas une voix, beaucoup décident ne de pas aller voter ? En effet, si vous savez que vous vivez dans un État majoritairement démocrate et que vous êtes républicain, à quoi vous sert d'aller voter puisqu'il suffit de 51% de votes démocrates pour que toutes les voix républicaines ne valent plus rien. Enfin, dans un système tel que celui-là, les chances qu'émergent des petits partis, des nouveaux partis ou de « petits » candidats sont très minces.

Dès lors, ce système est-il démocratique, puisque Donald Trump a été choisi par moins d'un Américain sur quatre ? Et c'est sans compter tous les individus qui vivent aux États-Unis sans avoir le droit de vote. Plus généralement, dans les systèmes présidentiels, que peut bien valoir à notre époque, d'un point de vue

¹ Voir Le Monde en ligne : <https://miniurl.be/r-1a69> (consulté le 1/12/16)

² KASPI André, *Les Américains. 1 Naissance et essor des États-Unis 1607-1945*, Éditions du seuil, 1986, p. 115.

³ Voir La Libre en ligne : <https://miniurl.be/r-1a6a> (consulté le 1/12/16).

démocratique, la désignation d'un seul homme (ou, beaucoup plus rarement, d'une seule femme) aux commandes d'un pays ?

La France, avec son système présidentiel et ses scrutins majoritaires, est un système politique atypique en Europe. Tandis que la présidence constitue une sorte de monarchie présidentielle, le parlementarisme s'exprime autour **d'une vision binaire « gauche-droite »** renforcée par le scrutin majoritaire à deux tours. Non seulement ce type de scrutin attise les clivages, mais il oblige certains électeurs à voter pour un candidat auquel ils n'adhèrent pas (au second tour). Rappelons-nous, par exemple, le cas extrême de l'élection de Jacques Chirac face à Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle de 2002. Chirac avait été élu avec 82% des voix, grâce aux votes des électeurs de gauche et du centre. **Ce type d'institution politique ne pousse-t-il pas au désenchantement des citoyens ?**

D'autres systèmes constitutionnels protègent la vie politique de la personnalisation du pouvoir et de la surreprésentation de la majorité parlementaire (comme aux États-Unis et en France). C'est le cas du **système belge** où l'on trouve, comme dans beaucoup d'autres pays en Europe, une représentation proportionnelle qui accorde **aux partis politiques un nombre d'élus proportionnel au nombre de suffrages obtenu par chacun d'eux**. Ce système, bien qu'imparfait⁴, permet d'obtenir une assemblée d'élus qui reproduit le plus fidèlement possible l'image de l'ensemble du corps électoral. Il permet plus facilement aux nouveaux ou « petits » partis d'exister dans l'arène politique, et la diversité des opinions politiques y est mieux exprimée. Pour former un gouvernement, il faut donc une coalition de partis qui obtient la confiance du parlement. Le premier ministre est responsable du gouvernement et doit rendre des comptes au parlement, qui peut le faire tomber. Le roi, comme bien des présidents en Europe, n'a presque aucun pouvoir. Il est très largement cantonné à un rôle symbolique.

Cependant, on l'observe en Belgique comme dans bien d'autres pays⁵, **le système représentatif n'empêche pas l'apparition d'une caste qui occupe les postes politiques clés pendant des décennies**. Il y a aussi la question du poids des partis et le fait que le plus important pour la « carrière » d'un homme politique soit son ascension au sein de son propre parti. La lutte pour devenir « tête de liste » est souvent plus importante que l'élection elle-même. Ainsi, la légitimité des responsables politiques de « métier » est de plus en plus remise en question. Et l'idée que la démocratie aurait laissé la place à une **particratie**⁶ fait son chemin. Le

⁴ Par exemple, pour l'élection à la Chambre des représentants, un seuil électoral est fixé à 5% au niveau des circonscriptions, mais ce seuil est de toute façon bien supérieur dans les circonscriptions les moins peuplées.

⁵ La Constitution belge a inspiré des dizaines d'autres pays en Europe et dans le monde.

⁶ Le terme particratie désigne une forme de gouvernement au sein duquel le pouvoir serait détenu par des partis politiques et où le jeu démocratique serait surtout un jeu d'alliances, d'oppositions et d'influence entre partis.

désenchantement ambiant et le sentiment d'impuissance des citoyens n'ont-ils donc pas une part de légitimité ?

Des élites politiques décrédibilisées

Pour les citoyens, voir trop de mêmes visages au gouvernement ou au Parlement pendant trop longtemps, et ce quel que soit le résultat des élections (dans un système de coalition, il est possible de se retrouver dans un gouvernement sans avoir gagné les élections), n'aide pas à avoir confiance en la démocratie. Le sentiment que **les institutions sont devenues un instrument de promotion personnelle** qui sert l'ambition de quelques hommes et femmes politiques omniprésents gagne du terrain.

La prise de pouvoir des médias commerciaux dans le champ de l'information et de la communication pose aussi problème. Souvent, les propos tapageurs et les stéréotypes, mieux relayés par la presse, exacerbent encore les clivages. **L'importance démesurée donnée à la popularité des figures politiques et la course aux points dans les sondages font trop souvent passer les débats de fond au second plan.** Avec les nouvelles technologies, les réseaux sociaux et le *tempo* imprimé par les médias, tout s'accélère et, pour rester populaire, l'homme politique doit être réactif et inscrire son action, ou du moins son discours, dans l'actualité. L'instantanéité confisque alors toute tentative de construction d'un projet de société mûrement réfléchi profitable au plus grand nombre et valable à moyen et long terme. L'actualité politique se transforme ainsi petit à petit en un spectacle qui offre aux citoyens, devenus spectateurs, ses rebondissements quotidiens... et souvent superficiels ! Ce faisant, **la vie politique ressemble de plus en plus à un programme de télé-réalité...**

L'exemple que nous donne Théo Francken dans l'affaire des visas qu'il ne veut pas délivrer à une famille syrienne d'Alep et ce, contre l'avis du Conseil du contentieux des étrangers, illustre parfaitement les dérives du système. Theo Francken se sert de son poste de secrétaire d'État comme d'une tribune électorale : il fait de ce dossier une occasion de séduire l'électorat d'extrême droite de la N-VA et du Vlaams Belang. De plus, la polémique lui permet d'être omniprésent dans l'espace médiatique... et pour lui, comme pour d'autres, il n'y a pas de mauvaise publicité, pourvu que l'on existe dans les médias !

Quoi qu'il en soit, face aux crises, l'impuissance des gouvernements, ou pire, **leur obstination à reproduire les recettes qui ne font pas leurs preuves** (l'austérité par exemple) poussent de plus en plus de gens à se détourner des partis traditionnels, du débat politique, voire des élections.

Enfin, **l'influence disproportionnée des lobbies du monde des affaires** sur les décisions politiques porte un dernier coup à la crédibilité des responsables politiques (on pense notamment aux décideurs de l'Union européenne). Désormais, de gauche ou de droite, tous les gouvernements se ressemblent et, en

ce début de XXI^e siècle, le responsable politique au pouvoir donne souvent l'image d'un fonctionnaire contraint de transposer dans la loi les dogmes du néolibéralisme et les desiderata des multinationales.

Ainsi, les responsables politiques sont de plus en plus décrédibilisés. Dans un climat de fièvre électorale permanente (grâce aux baromètres et autres sondages notamment), l'efficacité de l'action politique souffre des calculs électoraux, de l'influence des lobbies, du court-termisme et des intérêts partisans. Du côté des citoyens, une atmosphère de dénigrement permanent s'instaure. **Face au désenchantement, les populistes de tout poil tirent leur épingle du jeu.** Dans ces circonstances, les candidats prétendent « hors-système » élargissent leur audience.

Pourtant, dans nos démocraties occidentales, les responsables politiques suivent les règles du jeu. Peut-on dès lors reprocher à un quelqu'un de rester 15 ans ministre dans un gouvernement ou 25 ans bourgmestre d'une ville si le système le lui permet ? **Au lieu de se demander si les responsables politiques sont « tous pourris », ne devrions-nous pas nous interroger sur nos institutions démocratiques ?**

Des institutions démocratiques périmées ?

Les institutions politiques que nous connaissons aujourd'hui sont issues d'un modèle qui a été imaginé il y a un peu plus de deux siècles (lors des révolutions américaine et française). Mis à part quelques aménagements du système, parfois importants, comme l'obtention du suffrage universel, les institutions politiques ont très peu évolué. On peut en tout cas dire qu'elles n'ont pas changé de nature. Pourtant, la société d'aujourd'hui n'a plus grand-chose en commun avec celle qui a vu naître les États-Unis et la République française. Tout a évolué : l'accès à l'éducation, les moyens de transport, les technologies de l'information et de la communication, la structure du travail, le rapport au temps et à l'espace, entre autres. **Tout a beaucoup changé, sauf nos démocraties : nous vivons au XXI^e siècle avec des institutions politiques de la fin du XVIII^e siècle.** Et, au cœur de ces institutions, une méthode : les élections. Mais est-il encore bien pertinent, pour connaître la volonté d'une population, pour concevoir un programme politique pensé à long terme ou prendre des décisions pour le bien de tous, de convoquer les citoyens aux urnes une fois tous les 4 ou 5 ans, pour choisir non pas une idée mais un nom sur une liste ?

L'élection, un procédé aristocratique !

Aujourd'hui, quand on dit « élection » on pense tout de suite « démocratie ». Et pourtant... Dans son ouvrage intitulé « Contre les élections »⁷, David Van Reybrouck revient sur les origines du système actuel et sur le choix d'une méthode : les élections. Il est intéressant d'apprendre que **les Grecs de l'Antiquité considéraient le tirage au sort comme démocratique, tandis que les élections étaient pour eux oligarchiques**⁸. À son apogée, la démocratie athénienne fonctionnait sur la base du tirage au sort, de mandats courts et renouvelables seulement une fois. Ce système⁹ permettait une très large participation et surtout une absence de distinction entre politiciens et citoyens. Pour Aristote, « *le principe fondamental du régime démocratique, c'est la liberté [...] Une des marques de la liberté, c'est d'être tour à tour gouverné et gouvernant* »¹⁰

Avec l'Empire romain, puis le Moyen Âge, le tirage au sort devient moins courant, avant d'être de nouveau utilisé à la Renaissance, dans les républiques italiennes et les royaumes espagnols notamment.

Plus surprenant encore est de prendre conscience que **les pères fondateurs des États-Unis et de la République française n'avaient aucun goût pour le tirage au sort parce qu'ils n'en avaient aucun pour la démocratie**. Ils évitaient même soigneusement le terme « démocratie », lui préférant celui de « république ». Les textes de l'époque sont très clairs : les leaders des révolutions américaine et française faisaient partie d'une élite qui avait beaucoup à perdre si elle partageait le pouvoir. Ils étaient également animés d'un paternalisme qui leur faisait penser que les meilleurs d'entre eux devaient être élus pour conduire la nation dans l'intérêt général.

« La Révolution française, pas plus que l'américaine, n'a chassé une aristocratie pour la remplacer par une démocratie ; elle a chassé une aristocratie « héréditaire » pour la remplacer par une aristocratie librement « choisie ». Une « aristocratie élective », pour reprendre les mots de Rousseau »¹¹.

L'enseignement des premières années de la Révolution française est édifiant. Si l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirmait que « *La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation.* »¹², la Constitution de 1791

⁷ VAN REYBROUCK David, *Contre les élections*, Actes Sud, 2014, 219 p.

⁸ Oligarchie (du grec *oligos*, petit nombre et *arkhê*, commandement) désigne est un régime politique ou une forme de gouvernement dans lequel la plupart des pouvoirs sont entre les mains d'un petit groupe de personnes qui forment une classe dominante.

⁹ Réservé aux hommes citoyens.

¹⁰ VAN REYBROUCK David (*Contre les élections*, Actes Sud, 2014, 2019 p.83) qui cite Aristote dans *Politique*.

¹¹ VAN REYBROUCK David, *Contre les élections*, Actes Sud, 2014, 2019, p.108.

¹² Voir : <https://miniurl.be/r-1a6e> (Consulté le 13-12-16)

avait déjà gommé l'apport personnel et déclarait (Titre III - Article 2) que « *La Nation, de qui seule émanent tous les Pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation. - La Constitution française est représentative : les représentants sont le Corps législatif et le roi.* »¹³ David Van Reybrouck constate donc qu'« *en l'espace de deux ans, l'initiative législative s'était déplacée du peuple vers la représentation populaire, du régime participatif au régime représentatif.* »¹⁴

David Van Reybrouck le démontre bien : l'élection est une méthode aristocratique et il est important de bien comprendre que cela n'a rien à voir avec le suffrage censitaire¹⁵. Évidemment, le fait que seuls les citoyens (hommes) les plus riches puissent voter accentuait le problème. Mais fondamentalement, **l'élection est une méthode qui a été choisie pour empêcher la mise sur pied d'un système participatif**, qui a enterré l'idéal de la démocratie athénienne, c'est-à-dire l'égalité des chances politiques, et qui instaure une distinction qualitative entre gouvernés et gouvernants. S'il est vrai que seule une élite limitée (les hommes citoyens) pouvait prétendre à exercer un mandat politique dans l'Athènes antique, tous les Athéniens hommes et citoyens avaient la même chance d'être tirés au sort. À l'opposé, l'élection (que ce soit le suffrage censitaire ou universel) doit amener les meilleurs¹⁶ au pouvoir. Ainsi, si le système représentatif peut être considéré comme démocratique par le droit de vote aujourd'hui universel, dès l'origine et encore actuellement, il est aristocratique par son recrutement puisque si tout le monde peut voter, la présélection des candidats a lieu en faveur d'une élite (économique, culturelle, symbolique, etc).

D'autres critiques peuvent être adressées au système des élections, par exemple que les compétences nécessaires pour être élu (bien communiquer par exemple) ne sont pas les mêmes que les compétences nécessaires pour bien gouverner.

Plus globalement, il y a aussi la question de la séparation des pouvoirs, essentielle en démocratie. Actuellement, le poids de l'exécutif (des gouvernements) dans le fonctionnement de nos institutions laisse trop souvent le législatif (les parlements) au second plan... Pourtant, le cœur de la démocratie ne devrait-il pas se situer au niveau législatif ?

Ainsi, depuis plus de deux siècles, l'élection, système méritocratique, réduit l'influence des populations au droit de vote. Une fois le parlement élu, le peuple doit se taire... ou manifester ! **Non seulement nos institutions démocratiques**

¹³ Voir : <https://miniurl.be/r-1a6f> (Consulté le 13-12-16)

¹⁴ VAN REYBROUCK David, *Contre les élections*, Actes Sud, 2014, 2019, p.106.

¹⁵ Le suffrage censitaire réserve le droit de vote aux citoyens qui paient un impôt direct au-delà d'un seuil appelé cens électoral. Le suffrage censitaire réserve le droit de vote aux plus riches.

¹⁶ Le mot « aristocratie » vient du grec *aristos* le meilleur, excellent et *kratos*, pouvoir, autorité et désigne une forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir est détenu par les meilleurs, les plus aptes : caste ou classe, représentants élus ou cooptés, élite intellectuelle ou technocratique. L'aristocratie ne doit pas être confondue avec la noblesse qui est fondée sur la naissance (la confusion entre les deux termes trouve ses origines à la révolution française).

sont périmées, mais en plus les élections n'ont jamais été conçues comme un instrument démocratique¹⁷.

Pourtant, le succès international de la Constitution belge¹⁸ et la mobilisation du mouvement ouvrier en faveur du suffrage universel allait imprimer petit à petit dans tous les esprits qu'élection est synonyme de démocratie...

Pistes pour un renouveau démocratique

Heureusement, les alternatives existent. Si elles restent marginales, les crises à surmonter et le discrédit dont souffrent les démocraties occidentales poussent de plus en plus de gens à s'y intéresser.

8

a) Le référendum

Pour certains, **le référendum**, appelé aussi « consultation populaire », constitue une solution. Les Suisses en usent fréquemment (les votations). Si, dans certains contextes, le référendum peut être une méthode intéressante, il n'échappe ni aux contradictions évoquées plus haut pour l'élection, ni au vote populiste. La formulation de la question, la campagne médiatique et les personnalités qui défendent une position ont trop d'influence pour considérer le procédé comme un exercice de démocratie directe. De plus, le référendum est trop souvent lié à l'agenda politique des gouvernants. Enfin, le référendum exacerbe souvent les clivages binaires (pour ou contre) et, comme l'élection, reste un instrument de désresponsabilisation puisqu'il **ne favorise pas la participation directe à l'élaboration des politiques**.

Nous avons vécu, en 2016, au moins deux référendums, le premier britannique et le second italien, particulièrement peu constructifs. Non seulement **les référendums tournent souvent à un vote de confiance envers les responsables politiques** (d'où la démission de David Cameron et de Matteo Renzi) mais en plus **ils ne favorisent en rien les solutions concertées et les compromis nécessaires** en démocratie. Par exemple, le fait que seulement 51 % des Britanniques soient en faveur du *Brexit* au moment du vote suffit-il à prendre une décision ? 51%, cela ne représente qu'un citoyen (ayant voté) sur deux ; autant dire que ce référendum n'a pas permis de dégager une tendance ! Plus globalement, que peut bien signifier le seuil des 50% qui reste, quoi qu'on en pense, une norme arithmétique arbitraire ?

¹⁷ VAN REYBROUCK David, *Contre les élections*, Actes Sud, 2014, 201, 109.

¹⁸ Elle fait partie des Constitutions les plus importantes à voir le jour avant 1848 et a servi de référence à l'élaboration de la Constitution de dizaines d'États tout au long du XIX^e siècle et au début du XX^e.

b) Le tirage au sort

Depuis quelques années, on reparle du **tirage au sort** et « *divers auteurs ont plaidé, au cours de la dernière décennie, en faveur d'un ancrage du tirage au sort dans la démocratie à travers les institutions et la Constitution. Ils ont estimé qu'il ne fallait pas s'en tenir à des projets ponctuels ; les citoyens tirés au sort devaient faire structurellement partie de l'appareil d'État. De quelle manière ? Tel était le sujet des discussions. La plupart des penseurs ont proposé qu'un des organes législatifs soit constitué par tirage au sort. Depuis, plus d'une vingtaine de scénarios de ce genre sont en préparation. Tous les auteurs ont estimé qu'un parlement composé de façon aléatoire peut favoriser la légitimité et l'efficacité. La légitimité, car il rétablit l'idéal d'un partage équitable des chances politiques. L'efficacité, car cette nouvelle représentation nationale ne se perdrait pas dans un tir à la corde entre partis politiques, dans des jeux électoraux, dans des batailles médiatiques ou dans des marchandages législatifs. Elle ne traiterait que de l'intérêt général.* »¹⁹

Nous ne développerons pas plus ici les modèles imaginés par des auteurs sérieux et reconnus²⁰. Notons simplement que dans le film « Demain », David Van Reybrouck propose qu'en Belgique, à côté de la Chambre élue, le Sénat soit tiré au sort. Pourquoi pas ?

Imaginons maintenant qu'à chaque niveau de pouvoir (fédéral, régional, provincial, communal) **il y ait systématiquement une deuxième assemblée tirée au sort**, qui aurait pour mandat de proposer des lois à l'assemblée élue et de valider les décisions de celle-ci. Le système gagnerait en légitimité, permettrait à l'initiative citoyenne d'être plus efficace et surtout responsabiliserait chaque citoyen puisque les chances d'exercer une fois un mandat (dans quelque assemblée que ce soit) seraient importantes.

Les détracteurs du tirage au sort affirment que tout le monde n'est pas capable d'exercer un mandat politique. Mais tous nos représentants actuels sont-ils vraiment plus qualifiés que le reste de la population ? Et les jurys populaires, tirés au sort, qui siègent à la cour d'assises pour juger les crimes les plus graves sont-ils illégitimes, inefficaces et incapables de mener à bien leur mission ? Et puis, fondamentalement, cet argument de l'incapacité de siéger dans une assemblée politique est de même nature de celui avancé pendant des décennies pour refuser le droit de vote aux ouvriers, aux agriculteurs et surtout aux femmes !

Repenser nos institutions avec le tirage au sort, c'est aussi revoir le fonctionnement du processus législatif et peut-être le décomposer en plusieurs phases : établir les priorités, proposer des lois, confronter ces propositions de lois

¹⁹ VAN REYBROUCK David, *Contre les élections*, Actes Sud, 2014, 2019, p.151.

²⁰ Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage abordable et bien documenté de David Van Reybrouck.

aux avis de spécialistes, voter les lois, contrôler ce processus et traiter les réclamations, par exemple. On pourrait imaginer des assemblées distinctes tirées au sort pour chacune de ces phases...

c) La démocratie délibérative

Ces derniers temps, avec la volonté de construire une démocratie plus participative, des expériences de **démocratie délibérative** fleurissent un peu partout. Le principe de la démocratie délibérative est simple : **une décision politique est réellement légitime si elle découle de la délibération publique de citoyens égaux.**

10

Dans la pratique, il s'agit de permettre cette délibération grâce à des outils de communication, des processus et des événements permettant la participation citoyenne à l'élaboration de décisions et de politiques. Ces initiatives peuvent être d'origine citoyenne mais certaines autorités publiques en organisent également.

Les grands avantages de ces processus de démocratie délibérative sont qu'ils **permettent d'enrichir la démocratie représentative**, de donner plus de légitimité au débat, de responsabiliser le citoyen qui ne se limite plus à déléguer son pouvoir politique en votant, de prendre en compte les intérêts de toutes les couches de la population et de **favoriser le débat et le consensus** au lieu de déboucher sur des clivages. Citons-en quelques exemples.

➤ **En Belgique**, durant la crise politique de 2010-2011 et les 541 jours sans gouvernement, des citoyens ont organisé un **G 1000**²¹. L'objectif était de réunir mille citoyens des quatre coins du pays pour discuter des grands défis lancés à notre société afin d'aider les responsables politiques à trouver des solutions. **La première phase consistait en une consultation publique** via un site internet pour définir l'ordre du jour d'un sommet citoyen. Au total, 6000 personnes y ont pris part et, parmi les 25 thèmes le plus souvent proposés, les citoyens ont été invités à voter pour trois thèmes (sécurité sociale, répartition des richesses en temps de crise financière et immigration sont sortis du lot).

Le sommet citoyen, pour faciliter la mise en commun, le partage des idées et l'élaboration des propositions, **constituait la deuxième** phase du processus. 1000 citoyens tirés au sort ont été invités à y participer le 11 novembre 2011 à Bruxelles. Des groupes de discussion décentralisés (G-Home et G-Offs) donnaient aussi la possibilité à tous les citoyens qui le voulaient de prendre part au débat. En tout, 704 participants ont pris part au débat.

La troisième phase consistait en la délibération d'un panel citoyen. Durant trois week-ends, 32 citoyens sélectionnés de manière aléatoire (en respectant les

²¹ Voir : <http://www.g1000.org/fr/> (consulté le 14-12-16)

critères du sexe, de la langue, de la région et de l'âge) parmi les participants du G1000 ont travaillé pour rendre un avis motivé à la fin du processus. Si ce grand exercice de démocratie délibérative n'a pas eu de réel impact sur les politiques mises en œuvre, non seulement le G1000 constitue une expérience fondatrice en Belgique et continue son engagement pour une meilleure démocratie, mais en plus il conseille les acteurs institutionnels qui désirent porter la réflexion sur la participation citoyenne.

➤ **Au Texas.** Dans le film « Demain », David Van Reybrouck revient sur une expérience qui a eu lieu au Texas, État producteur de pétrole par excellence, où les citoyens devaient délibérer sur l'énergie propre. Et les résultats furent concluants : *« ces délibérations entre citoyens tirés au sort ont fait grimper de 52 à 84 le pourcentage de personnes se déclarant prêtes à déboursier davantage pour utiliser de l'énergie éolienne ou solaire ! Ce soutien accru a permis au Texas de devenir en 2007 l'État américain doté du plus grand nombre d'éoliennes ; dix ans auparavant, il était en queue de peloton. »*²²

➤ **À Nantes,** en France, les autorités publiques organisent **un grand débat sur la transition énergétique**²³. L'objectif : relever le défi climatique, préserver l'environnement et la qualité de vie et poursuivre le développement durablement en agissant sur les inégalités sociales. Jusqu'en mars 2017, le débat est ouvert et les habitants, les collectivités, les associations et les entreprises peuvent s'associer aux choix de demain. Concrètement, depuis septembre 2016, les citoyens sont invités à s'impliquer autour de quatre questions : quels mode de vie ; quels paysages ; quels accès à l'énergie et quelles innovations ?

Quatre citoyens (deux hommes et deux femmes) constituent la Commission du débat²⁴. Elle agit et communique en toute indépendance et est garante du bon déroulement démocratique. Pour que chacun puisse avoir accès au débat, un site internet documenté a été créé (www.nantestransitionenergetique.fr). On peut y poster des idées, des exemples et des réflexions. Ces contributions sont publiées au fur et à mesure et visible par tous. Chaque question est aussi éclairée par des experts (pas seulement français) auditionnés par la Commission pendant des conférences ouvertes au public. La Commission du débat devra aussi rédiger un rapport final qui sera soumis au Conseil métropolitain (Nantes Métropole) qui s'engage à l'analyser et instruire les propositions. Le débat vise à fixer les grandes orientations et actions concrètes. Les élus s'engagent à revenir vers les citoyens pour dire ce qui sera retenu, non retenu et à quel rythme les actions seront mises en œuvre, avec qui, par qui et expliquer leurs choix. De plus, il est également possible de mettre sur pied une initiative ou un événement en lien avec un des thèmes du débat. Enfin, dans le cadre de ce débat, un volet « expérimentation »

²² VAN REYBROUCK David, *Contre les élections*, Actes Sud, 2014, 2019, p.129.

²³ Voir <https://miniurl.be/r-1a6c> (consulté le 14-12-16)

²⁴ Voir : <https://miniurl.be/r-1a6d> (consulté le 14-12-16)

organise la promotion d'actions citoyennes concrètes dans le domaine de la Transition énergétique²⁵.

➤ **En Islande.** Après la crise de 2008, les citoyens islandais ont réclamé la rédaction d'une nouvelle Constitution. **25 citoyens de tous horizons ont été élus pour faire partie d'un « Parlement Constitutionnel »**. En 2011, pendant quatre mois, ce conseil a travaillé sur un projet de nouvelle Constitution et chaque citoyen pouvait participer au débat via un site internet, les réseaux sociaux, des lignes téléphoniques et des réunions. Mal reçues par la classe politique, les propositions du conseil ont cependant été validées par un référendum en octobre 2012. Finalement, le projet de réforme de la Constitution reste bloqué depuis l'arrivée au pouvoir de deux partis d'opposition de centre-droit, le Parti de l'indépendance et le Parti du progrès, arrivé au pouvoir après les élections d'avril 2013.

➤ **En Chine.** Enfin, notons qu'aussi surprenant que cela puisse paraître à nos yeux d'Occidentaux, en Chine aussi, on expérimente ces nouvelles formes de participation. Fang Ning, politologue chinois, compare la démocratie occidentale à un restaurant où les clients peuvent désigner le Chef mais n'ont pas le choix du plat qu'il va leur cuisiner²⁶. Les Chinois qui ne veulent pas de la démocratie à l'occidentale expérimentent déjà des moyens de démocratiser non pas les structures de l'État mais bien la prise de décision. En gros, peu importe qui cuisine pourvu qu'ils puissent choisir ce qu'ils mangent. Il y a donc de nombreux projets de "démocratie délibérative" et de "sondages consultatifs" qui sont expérimentés.

À Chongking (plus de 30 millions d'habitants) par exemple, pour chaque décision importante, les autorités organisent des auditions publiques. Les citoyens peuvent débattre et remettre leur proposition que le parti communiste valide ou non ensuite²⁷. Évidemment, on peut penser que c'est une stratégie des autorités chinoises pour légitimer leur action et rester plus longtemps au pouvoir... Certains chercheurs parlent donc de dictature délibérative chinoise... Mais cela montre surtout que, quel que soit le régime politique, il va être de plus en plus difficile de gouverner sans les peuples.

En guise de conclusion

« **Tout ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi** ». Cette citation attribuée à Gandhi puis à Nelson Mandela, serait en fait un proverbe africain, souvent repris par ces deux illustres défenseurs de la démocratie. Peu importe qui en est l'auteur, elle illustre parfaitement l'enjeu qui est au cœur de la nécessaire modernisation de nos démocraties.

²⁵ Voir la vidéo explicative : <https://youtu.be/gcQlvKHMzJ8>

²⁶ LEONARD Mark, *Que pense la Chine ?*, Plon, 2008.

²⁷ Idem.

Dans nos sociétés occidentales contemporaines, où les gens ont des compétences professionnelles parfois pointues, des compétences paraprofessionnelles souvent étonnantes, où, quoi qu'il en soit, chacun est expert de son vécu et de celui de sa communauté et où le plus grand nombre à un accès facile, voire instantané, à l'information et à la communication, n'est-il pas temps de rompre avec un système politique paternaliste qui se montre incapable, aujourd'hui, d'apporter des solutions aux crises majeures que nous connaissons ? Pour relever le défi d'une conversion écologique dans une perspective de justice sociale, la participation de tous aux prises de décision et à l'exercice du pouvoir s'avérera sans doute cruciale... **Alors, n'est-il pas temps de démocratiser nos institutions politiques ?**

Jean-Yves Buron